

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Dominique.

QUE conformément à l'article 176.1 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière déposera le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 et le rapport du vérificateur, à la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 4 mai 2021.

En raison de la pandémie et des conditions sanitaires, la séance ordinaire du conseil se déroule par visioconférence.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 21 avril 2021.

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière